

No 34

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018

Présidence : M. Stéphane Barthassat

La séance est ouverte à 19h04 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et Mme Anne Hiltbold Conseillère administrative

Mmes Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Nadège Kindudi, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : M. Patrick Monney

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Résolution administrative **008-2018 P** : Résolution du Conseil administratif relative à la nomination d'un capitaine du corps de sapeurs-pompiers de la Ville de Carouge.
5. Délibération administrative **130-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
6. Délibération administrative **131-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.
7. Délibération administrative **132-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative au versement d'une contribution au Fonds Intercommunal de Développement Urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
8. Délibération administrative **133-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.
9. Délibération administrative **135-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 1'411'000.-- pour l'acquisition en

copropriété d'une arcade de 121 m² et jardin sise au 8 rue des Horlogers à Carouge à destination de l'EVE des Menuisiers ainsi que d'une servitude d'usage de 23 places de parkings dans la copropriété sur la parcelle n° 3399 sise 4, 6, 8 rue des Horlogers à Carouge.

10. Délibération administrative **136-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 428'400.-- TTC destiné à la pérennisation de la mesure à l'essai à la place d'Armes dans le secteur nord de Carouge.
11. Délibération administrative **139-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.-- en faveur de Caritas Suisse.
12. Délibération administrative **140-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.-- en faveur de MEDAIR.

Propositions des membres du Conseil municipal

13. Motions
14. Postulats
15. Résolutions
16. Pétitions
 - 16.1. Pétition **012-2018 R** : Pour des balcons rapportés à l'AUREA (ancienne « Cité Familia »).
17. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 est approuvé par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder :

Maquette couverture place de Sardaigne

Pour rappel, la maquette de l'éventuelle couverture de la place de Sardaigne se trouve encore dans la salle des commissions. Les conseillers municipaux peuvent donc toujours la voir.

Chantiers

Le chantier à la rue des Horlogers est quasiment terminé. Le mobilier urbain sera installé dans les semaines ou mois qui viennent, ces travaux dépendant des conditions météorologiques.

Les travaux liés aux canalisations dans le quartier des Noirettes sont terminés. Les revêtements OPB à poser dans plusieurs rues seront réalisés dans les prochaines semaines, voire au printemps si les conditions météorologiques ne permettent pas de réaliser ces travaux avant décembre.

Le chantier des SIG à la rue Joseph-Girard se terminera à la mi-novembre. Les travaux de réaménagement à la rue du Tunnel se poursuivent.

Enfin le chantier de la route de Veyrier avance comme prévu. Pour rappel, il durera jusqu'à fin 2020, en plusieurs dizaines d'étapes. Il s'agit de travaux majeurs puisque toutes les canalisations seront refaites et le chauffage à distance sera installé. La longueur de leur durée

tient aussi au fait que la ville de Carouge voulait assurer la circulation dans les deux sens sur la route de Veyrier durant le chantier.

Communications de Mme Hiltbold :

Caméras

Suite à la mise en place de la vidéosurveillance sur le territoire de la Ville de Carouge, plusieurs bilans ont été effectués avec un résultat qui ne donnait pas entièrement satisfaction. Durant de nombreux mois, et après plusieurs séances, différentes solutions pour améliorer la qualité des images ont été testées avec notre prestataire et des partenaires, mais aucune ne répondait vraiment à nos attentes.

Entre fin 2016 et le printemps 2017, nous sommes allés voir des installations dans différentes communes ayant un système de vidéosurveillance filmant l'espace public, de même que les installations de la police cantonale aux Pâquis, ainsi que celles de la police municipale de Gaillard, afin de voir ce qu'il était possible de faire.

Courant 2017, nous avons pris contact avec des entreprises pour trouver des solutions, qui ont été testées durant plusieurs mois.

A la suite de ces tests, nous avons opté pour l'une des solutions proposées, en choisissant celle qui a répondu à nos attentes pendant ces tests.

Cette solution est en place depuis la fin du mois de septembre et sera finalisée d'ici la fin du mois d'octobre. Les derniers réglages pour optimiser au maximum la vision de nuit doivent encore être effectués.

Concrètement, les caméras ont été changées et certaines ont été repositionnées. Le coût a été pris sur le solde du crédit qu'il restait sur la délibération votée en 2010 et nous espérons vivement qu'elles donneront désormais entière satisfaction.

Communications de Mme Lammar :

Journée de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires

Lors de la lecture de l'ordre du jour, le Président a annoncé une résolution administrative concernant les pompiers. Mais pour démontrer – s'il en fallait encore une preuve – que les pompiers sont très actifs à Carouge, la compagnie recrute jeudi 1^{er} novembre. A ce titre, la caserne est ouverte de 17h à 21h. Même si les conseillères et conseillers municipaux ne veulent pas faire partie du corps des sapeurs-pompiers volontaires de la ville de Carouge, qu'ils n'hésitent pas à se rendre à la caserne ce jeudi et à partager cette information auprès des personnes qui seraient intéressées.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Dates des séances du Conseil municipal et commissions pour 2019

Le Bureau a examiné la seconde version du projet de calendrier pour les séances du Conseil municipal en 2019 qui tient compte des vacances scolaires, des délais légaux (budget et compte rendu), des délais de dépôt des objets au Bureau, des fêtes, des dates du Grand Conseil et de l'équilibre à trouver entre les différentes séances.

Il a adopté ce calendrier dont les dates figureront sur CMnet.

Démission d'une conseillère municipale PDC – Mme Sophie Buchs

En date du 22 octobre 2018, Mme Sophie Buchs, conseillère municipale, a annoncé sa démission du Conseil municipal. Celui-ci prend acte de sa décision et s'occupera de pourvoir à son remplacement.

Mme Buchs a pris la décision de démissionner du Conseil municipal car elle va très prochainement déménager dans une autre commune. Elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec les membres du Conseil municipal et à partager des moments intéressants avec eux. Elle leur souhaite beaucoup de chance et de courage politique dans les prochaines séances.

Le Président remet un cadeau de départ à Mme Buchs.

Applaudissements

M. Barro prononce ces quelques mots :

« Au nom du PDC Carouge, Sophie, nous t'adressons ces quelques lignes suite à ta démission du Conseil municipal. Un heureux événement t'invite aujourd'hui à céder ta place parmi notre Conseil. Tout d'abord un grand merci pour ton engagement pour Carouge et pour le parti, un engagement précieux et rare à travers une dynamique jeune, mature et intelligente – cela nous manquera. Nous te souhaitons plein succès dans la suite de ta carrière politique, ta vie professionnelle et votre future nouvelle vie de famille. Merci. »

Applaudissements

M. Morex n'a pas eu le temps de lire complètement le nouveau programme des séances du Conseil municipal, mais il lui semble que le bureau et le Conseil municipal ne sont distants que d'une semaine. Or, la règle était de dix jours. Les partis ne pourront pas s'en sortir en une semaine, puisqu'ils ne pourront pas se rencontrer les vendredi, samedi et dimanche, que des séances de commission ont lieu les mardi et jeudi et que certains membres du Conseil municipal ont des séances de fondation le mercredi. Il faut absolument un délai de dix jours entre le bureau et le Conseil municipal. M. Morex ne demande pas de modifier les dates du Conseil municipal, qui ont été fixées notamment en tenant compte des contraintes liées aux élus au Grand Conseil, mais de changer les dates du bureau : les séances du bureau doivent impérativement avoir lieu au moins dix jours avant le Conseil municipal, que cela plaise ou non à qui que ce soit.

Le Président rappelle que ce calendrier a été voté à l'unanimité au bureau, et non pas à la majorité. Or, M. Morex dispose d'un représentant au bureau. Cela dit, sa demande sera examinée.

M. Morex souligne que ce n'est pas parce que le bureau commet une erreur, que le Conseil municipal n'a pas le droit de le retoquer.

Mme Marti souhaitait s'exprimer sur la démission de Mme Buchs, mais elle profite d'avoir la parole pour indiquer qu'une fois n'est pas coutume, elle est d'accord avec la majorité des propos de M. Morex. Concernant la démission de Mme Buchs, elle parlera en son nom mais elle est sûre que les membres de son groupe la suivent pour dire qu'ils vont beaucoup regretter le départ d'une personne qui abaissait la moyenne d'âge de ce Conseil municipal. Elle espère que Mme Buchs sera remplacée par une personne qui reste dans la jeunesse, pour prendre des décisions du futur. Plusieurs fois, le groupe des Verts avait Mme Buchs de son côté, ou du moins celle-ci s'abstenait. Les Verts lui souhaitent le meilleur pour la suite et

espèrent qu'elle continuera ses engagements parce qu'il faut des personnes comme elle. Bon vent !

Applaudissements

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. RESOLUTION ADMINISTRATIVE 008-2018 P: RÉSOLUTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA NOMINATION D'UN CAPITAINE DU CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DE LA VILLE DE CAROUGE

Mme Lammar a le plaisir de présenter au Conseil municipal cette résolution concernant la réorganisation de l'état-major des pompiers qui fait suite aux propositions administratives de juin dernier. Pour rappel, le Conseil municipal avait nommé le lieutenant Grenno au grade de premier lieutenant. Cette nomination s'inscrivait dans le cadre du départ prochain du commandant actuel, que les conseillères et conseillers municipaux connaissent tous. Il s'agit bien entendu de Laurent Dentand, membre de l'état-major des sapeurs-pompiers depuis seize ans et commandant depuis six ans. Laurent Dentand a servi pendant trente-deux ans au sein du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Carouge. Il est en effet rentré le 1^{er} août 1986 au sein de ce corps et a suivi une école de sous-officier en 1990, une école d'officier en 2002 et une école de commandant en 2012, ainsi que de nombreuses écoles durant sa carrière qui se terminera à la fin de cette année. Laurent Dentand est un homme qui s'est beaucoup investi pour la collectivité publique. Par ses qualités, il a beaucoup amené à la compagnie de Carouge et le Conseil administratif regrette qu'il ait décidé de faire valoir son droit à une retraite bien méritée après ces trente-deux ans au sein des sapeurs-pompiers de Carouge. La soirée de passation de pouvoir et de départ du commandant en janvier sera l'occasion de le remercier à sa juste valeur.

Pour le remplacer, l'état-major des sapeurs-pompiers a proposé au Conseil administratif M. Raphael Grenno. M. Raphael Grenno est né le 25 mai 1974. Il a été admis le 13 octobre 1992 dans la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Carouge. Il a suivi son école de formation de sapeur-pompier en février 1993. En 1994, il a suivi une école pour porteur d'appareil de protection respiratoire puis, en 1996, il a suivi une école de machiniste motopompe. En mai 2002, après avoir observé toutes ses compétences, l'état-major a décidé de l'inscrire à l'école de sous-officier et il est nommé au grade de caporal le 1^{er} juin 2002. En 2003, il a suivi une formation de conducteur de véhicule du service de feu et en 2006 un cours de préposé aux appareils de protection respiratoire. En 2007, il a suivi le cours de chef d'intervention, ce qui lui permettra de diriger des interventions dans le cadre de son groupe de piquet. En 2012, il a suivi l'école d'officier et est nommé lieutenant le 1^{er} juillet 2012. En 2016, il a terminé son école d'instructeur et obtient le brevet cantonal d'instructeur, ce qui est un apport très important pour la formation de nos sapeurs-pompiers. En septembre 2017, le Conseil administratif valide la demande de l'état-major des sapeurs-pompiers d'envoyer M. Grenno à l'école de commandant, après six années passées en tant qu'officier au sein de la compagnie de Carouge. En mars et avril dernier, il suit l'école de commandant, qu'il réussit brillamment.

Par son travail assidu, son sens du devoir, son expérience, son professionnalisme et son dévouement, le lieutenant Grenno participe activement à la construction et au maintien du corps des sapeurs-pompiers volontaires de Carouge. La ville de Carouge est très fière de pouvoir compter sur un sapeur tel que lui. D'ailleurs les conseillers municipaux ont eu l'occasion de le voir à l'œuvre lors du dernier exercice triennal des pompiers dont il avait la charge. Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de nommer au 1^{er} janvier 2019 M. Raphael Grenno au grade de capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Carouge puisque, pour être commandant, il convient de

nommer la personne au grade de capitaine et que cela reste de la compétence du Conseil municipal.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la résolution administrative.

La résolution administrative est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Applaudissements

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 130-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2019, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

M. Walder procède à la présentation du budget 2019.

- Comme indiqué lors des séances par dicastère mais également lors des séances avec des représentants de chacun des partis, les charges du budget qui est présenté sont quasi-stables. Or, la population a augmenté de près de 12% depuis 2012. Dès lors, les charges par habitant sont en baisse de plus de 10% par rapport à 2012.

Des prestations ont été coupées ou réduites. Par exemple, l'aide au développement est réduite, la fête de la musique est coupée, de même que le subventionnement des billets TPG des jeunes et des lignes de subventionnement ont également été coupées aux affaires sociales, à la culture ou à l'agenda 21.

Ces réductions et coupes sont nécessaires pour réduire les dépenses parce que les recettes fiscales sont en forte baisse suite au départ d'une multinationale. Le taux d'imposition était extrêmement bas parce que l'impôt était payé principalement par les trois ou quatre grandes multinationales situées sur le territoire carougeois.

Avec le départ d'une de ces entreprises, c'est la fin de l'exception carougeoise. Le Conseil administratif propose en effet une augmentation du taux de centime de 39 à 41,5. Pour rappel, il était déjà prévu dans le plan quadriennal d'augmenter le taux de 2 centimes. A 41,5, le taux de Carouge resterait le plus bas des villes de plus de 15'000 habitants du canton : Meyrin a un taux de 44, Lancy de 47, Onex de 50 et la ville de Genève de 45,5.

Malgré l'augmentation du taux du centime additionnel, le budget 2019 présente un déficit de CHF 3,2 millions, en raison des prévisions de recettes qui restent aléatoires. En effet, même si le Conseil administratif sait qu'il y aura une baisse importante, il ne sait pas exactement de quel ordre elle sera car les estimations du canton restent très fluctuantes. Pour rappel, hormis la taxe professionnelle, les autres recettes fiscales sont estimées par le canton et plusieurs années s'écoulent avant que toutes les déclarations fiscales ne soient rentrées. Ainsi, deux à trois ans peuvent s'écouler entre la fin de l'année de taxation et la déclaration finale des très gros contribuables. Dès lors, il existe une certaine volatilité, raison pour laquelle il serait déraisonnable soit de couper trop de prestations sans savoir quel sera le niveau des recettes, soit d'augmenter trop l'impôt sans savoir quel sera le niveau des recettes. Le retour à l'équilibre est prévu sur quatre ans.

La dette va augmenter sur quatre ans, corollaire d'une trésorerie déficitaire. L'impact en termes de coûts n'est pas important, au vu des taux d'intérêt actuels (pour son dernier

emprunt sur dix ans, la commune a emprunté au taux de 0,2, et pour un emprunt sur deux ans, le taux était de 0,3 positif). Le taux d'endettement par habitant reste tout à fait acceptable et bien en-deçà de la ligne rouge.

Enfin, comme expliqué en détail en commission, les perspectives pour la commune sont excellentes à partir de 2025, avec principalement le développement de Praille-Acacia-Vernets, l'arrivée dans les années 2025-2030 du Palais de justice, mais aussi le développement d'institutions financières et d'autres entreprises de haute technologie dans le secteur. Mais bien sûr, l'embellie dépend de l'avancée rapide de ces transformations. Le premier plan localisé de quartier pour l'Etoile devrait arriver cet automne encore et être validé dans le courant de l'année prochaine. Les études des premiers projets de construction sont en cours et certains projets pourraient probablement démarrer assez rapidement dans le secteur de l'Etoile.

- Les revenus se montent à CHF 101,533 millions. Ils sont en baisse par rapport au budget 2018, malgré l'augmentation du centime de 2,5 points. Les charges augmentent de CHF 1,3 millions par rapport au budget 2018, à CHF 104,8 millions. Pour rappel, l'annualisation de la crèche des Menuisiers correspond peu ou prou à CHF 1,5 million de charges supplémentaires. De plus, des charges sur lesquelles la commune n'a aucune maîtrise, par exemple celles qui sont liées au SIS, augmentent régulièrement. Ces décisions se prennent au niveau intercommunal ou cantonal et les chiffres sont simplement communiqués à la commune, qui doit les mettre dans son budget. M. Walder précise que les chiffres du tableau sont présentés hors gratuité afin de permettre les comparaisons. En effet, depuis 2012, les gratuités offertes, par exemple pour le domaine public, sont introduite d'une part dans les charges et d'autre part dans les revenus, ce qui représente une opération neutre pour la ville de Carouge mais vient bien sûr gonfler le montant des charges.
- Le résultat 2019 est de CHF -3,267 millions. Le plan quadriennal qui prévoit un retour à l'équilibre sur quatre ans sera également présenté en commission.
- Concernant les revenus, comme mentionné plus tôt, les recettes fiscales sont en forte baisse. Malgré l'augmentation de 2,5 centimes, le taux d'imposition reste bas, à 41,5. L'arrivée de nouveaux habitants a été prise en compte dans le budget, pour CHF 500'000.- de recettes fiscales. Pour rappel, CHF 1,2 million avait été introduit au budget 2018 en lien avec les nouveaux bâtiments qui avaient été construits. Ces estimations sont basées sur la construction des nouveaux logements. En revanche, l'AFC ne peut pas faire d'estimations liées à la création de nouveaux postes de travail. M. Walder souligne ensuite que le manque de recettes de CHF 3,2 millions sera compensé dans le plan quadriennal. Enfin, les perspectives sont très bonnes à moyen terme (7 à 10 ans), avec le seul bémol de la réforme de la fiscalité des entreprises qui n'est pas encore arrêtée aujourd'hui mais qui, dans le projet tel qu'imaginé par le canton, verrait Carouge perdre environ CHF 7 millions de recettes. Il faudra négocier les compensations, que ce soit au niveau cantonal ou fédéral, mais la ville de Carouge serait très touchée, comme la ville de Genève, Meyrin ou Vernier qui sont toutes des communes avec de nombreuses entreprises sur leur territoire mais peu d'entreprises au forfait.
- M. Walder présente l'évolution du centime additionnel. Pour les personnes physiques, le montant s'élève à CHF 53,260 millions. Malgré l'augmentation de 2,5 centimes, il est en baisse par rapport au budget 2018. Les recettes des personnes morales augmentent de plus de CHF 1 million, passant de CHF 10,107 millions à CHF 11,866 millions, selon les estimations du canton.
- La taxe professionnelle a été ajustée avec une grande précision à CHF 14,742 millions. Elle est à peu près stable. Il faut savoir néanmoins qu'elle dépend de taux qui sont calculés au niveau cantonal. Les prochaines réévaluations de taux auront lieu en 2019 pour

l'exercice 2020. Carouge pourrait alors avoir de bonnes nouvelles, mais il n'est pas possible de le savoir à ce stade.

- La capacité financière était à 127,89 en 2018. Elle a baissé depuis 2016 (130,67). Elle est aujourd'hui à 121,96. Pour rappel, 2018 a été calculée sur les prévisions fournies à la commune et qui n'envisageaient pas encore la baisse qui a été communiquée seulement début 2018.
- M. Walder ne s'attardera pas sur la slide relative à la récapitulation des revenus.
- Pour ce qui est des charges, elles sont quasi-stables depuis six ans, malgré une augmentation de plus de 10% de la population, ainsi que des charges incompressibles, comme par exemple celles liées au SIS, sur lesquelles la commune n'a pas ou seulement peu de marge de manœuvre. Ainsi, si le canton augmente le pourcentage des recettes fiscales qu'il perçoit, la commune n'a pas de marge de manœuvre et doit lui donner le montant correspondant. Ou encore, le montant relatif à la péréquation intercommunale, qui dépend de la capacité financière de Carouge mais également des autres communes, est simplement communiqué à la ville de Carouge, qui doit l'inscrire dans son budget. Les charges sont donc contenues depuis six ans, et ce malgré le développement de la petite enfance, avec en 2012 l'ouverture de la crèche des Epinettes, puis le doublement de la capacité de la crèche de Pinchat et, aujourd'hui, la crèche des Menuisiers, qui compte une centaine de places, ce qui représente CHF 3 millions de dépenses supplémentaires, soit le montant de 2 centimes par année. Il a donc fallu intégrer près de CHF 5 millions de dépenses supplémentaires liées au développement de la petite enfance, développement qui est une volonté communale mais qui a nécessité des économies dans d'autres domaines pour avoir des budgets stables. Environ CHF 2 millions de coupes sont prévues dans le budget. En effet, le Conseil administratif s'est résolu à couper certaines prestations car il n'est plus possible de faire des économies sur le fonctionnement. Pour baisser les dépenses, il faut maintenant couper des prestations. A noter que si de nouveaux engagements ne sont pas prévus en 2019, le Conseil administratif a d'ores et déjà annoncé qu'il faudra renforcer l'administration en 2020. En effet, avec l'augmentation de la population, les services sont sous pression. De plus, il faut accompagner le développement extrêmement important de Carouge. Dans ses communications, M. Walder a évoqué les chantiers, mais le service des constructions doit aussi planifier tous les équipements communaux à prévoir dans le cadre du PAV (écoles, crèches, lieux culturels ou sportifs). La commune doit disposer des ressources en personnel suffisantes pour pouvoir accompagner ce développement. Si les chantiers sont aussi nombreux actuellement, c'est parce qu'il faut mettre aux normes la plupart des routes communales et des canalisations car la pression sur ces infrastructures sera de plus en plus forte. L'arrivée de 12'000 habitants en trente ans ne s'improvise pas et nécessite des ressources en interne. Enfin, la commune devra aussi faire face à la croissance des charges incompressibles. Par exemple, la participation de Carouge au SIS pourrait passer de CHF 1,5 million à environ CHF 4,5 millions à terme, avec la mise en place du nouveau concept et le souhait de la ville de Genève, qui payait la grande majorité des charges, de voir celles-ci réparties plus équitablement entre les communes.
- Concernant l'évolution des charges depuis 2012, le tableau a été travaillé en enlevant les gratuités, les amortissements complémentaires (passés en fin d'années en cas de bénéfice), les charges incompressibles et les charges liées à la LRT (qui sont aujourd'hui transférées du canton à la commune). Par rapport au réel 2012, le budget 2019 augmente de 2,23%. Cela correspond en moyenne à une augmentation des charges de 0,3% par année, alors même que la population augmente depuis 2012 de 2% par année. La ville de Carouge a donc fourni un effort considérable. Le canton, lui, augmente ses charges de 1,5% à 2% en moyenne par année.

- En termes de personnel, le nombre d'équivalents plein temps (ETP) était en 2012 à 229,06 postes. Il est aujourd'hui à 233,06 postes. Cela signifie que 4 postes supplémentaires ont été créés à Carouge entre 2012 et 2019. Cette variation s'explique par l'intégration de 2,5 ETP des administrateurs comptables des crèches et de 1,5 ETP relatif à l'annualisation de 2 postes pour la piscine/patinoire au lieu d'avoir des temporaires en été et en hiver. Le nombre d'ETP est donc stable. Quant aux charges, elles augmentent structurellement du fait des mécanismes salariaux et du peu de départs avant la retraite, sans parler d'autres coûts tels que l'augmentation des primes d'assurance, etc.
- Pour les biens, services et marchandises, les dépenses sont passées de CHF 21 millions en 2012 à CHF 18,8 millions en 2019, et ce, encore une fois, malgré l'augmentation de la population. Ce sont sur ces lignes que de nombreuses économies ont été faites qui ont permis d'intégrer de nouvelles dépenses.
- Les amortissements du patrimoine administratif sont quasi-stables entre 2018 et 2019. Ils tiennent bien sûr compte des délibérations déjà votées et des projets qui vont être lancés durant l'année 2019.
- Les charges financières baissent à CHF 326'000.- en 2019, par rapport à CHF 349'000.- en 2018. La part d'intérêts sur les emprunts est très faible.
- Les charges de transfert se montent à CHF 35 millions. Elles comprennent les dédommagements et subventions aux collectivités. Par exemple, pour les communes françaises, l'imposition à la source est intégrée et la ville de Carouge reverse une partie des recettes sous forme de dédommagement aux communes françaises, conformément à un accord entre le canton et la France. Les charges de transfert comprennent également les questions de péréquation avec les autres collectivités. Il s'agit typiquement de charges contraintes, qui sont en augmentation de près de CHF 700'000.-.
- La récapitulation des charges permet de constater que les charges ont augmenté de 1,62% depuis 2015 et de 1,32% entre les budgets 2018 et 2019, lequel intègre, pour rappel, l'annualisation de la crèche des Menuisiers.
- Concernant les investissements nets, les chiffres inscrits aux budgets sont toujours très élevés, mais le réel est bien plus bas. Pour rappel, ils sont basés sur un 50% de réalisation, sachant que, d'une part, de nombreux projets sont prévus mais ne sont souvent pas encore votés par le Conseil municipal – et ne le seront parfois jamais – et, d'autre part, la délivrance de certaines autorisations prend plus temps que prévu. Quant aux amortissements, ils se montent à CHF 12,879 millions en 2019.
- Selon les prévisions, la dette montera à CHF 80 millions en 2019, en raison de la nécessité de financer des exercices 2017, 2018 et 2019 déficitaires ainsi qu'en raison des investissements prévus, pour lesquels il faudra rechercher un financement externe à hauteur d'environ CHF 11 millions. Le plan quadriennal prévoit une stabilisation de la dette à CHF 80 millions lors des quatre années suivantes. La dette devrait ensuite baisser, les projections montrant que la commune aura une meilleure santé financière.
- M. Walder mentionne ensuite quelques chiffres patrimoniaux. Le patrimoine se monte à CHF 160 millions, la fortune à CHF 163 millions. Il s'agit de chiffres comptables ; si la valeur des bâtiments était réévaluée, ces chiffres seraient probablement démultipliés. Le ratio d'endettement est de 0,5, ce qui est tout à fait acceptable et relativement bas.
- En conclusion, l'administration a consenti des efforts très importants depuis plusieurs années, malgré l'augmentation de la population.

L'augmentation du taux de centimes de 39 à 41,5 est nécessaire aujourd'hui. Elle a été repoussée depuis plusieurs années, parce que les prévisions allaient peut-être s'améliorer. Aujourd'hui, avec une baisse d'environ CHF 7 millions des prévisions fiscales liée en particulier au départ d'une entreprise, il devient indispensable d'adapter ce taux qui, M. Walder le rappelle, est le plus bas des taux des grandes villes du canton.

Le déficit de CHF 3,2 millions se justifie par la volatilité des prévisions de l'Etat dans une période très évolutive. Il faut se donner le temps d'analyser les recettes avant de fixer tant les coupes de prestations que les augmentations d'impôts.

Au vu de la baisse brutale des recettes fiscales, le Conseil administratif a opté pour le statu quo des postes dans les services, malgré la demande de ces derniers et le fait que le Conseil administratif *in corpore* est conscient qu'il faudrait leur octroyer des ressources supplémentaires. Par conséquent, le Conseil administratif tient à prévenir d'ores et déjà le Conseil municipal qu'en 2020, il proposera d'adapter la structure non seulement pour servir les prestations et accompagner aujourd'hui les citoyens, mais aussi pour accompagner le développement sans précédent de la commune.

M. Walder espère que le Conseil municipal entrera en matière sur ce budget, en discutera en commission et parviendra à se mettre d'accord pour qu'une vision réaliste et pragmatique voie le jour.

Enfin, M. Walder tient à remercier l'ensemble du service financier pour l'énorme travail effectué. Il rappelle que c'est le premier budget sous MCH2. De plus, lorsqu'un budget est contraint, qu'il faut trouver des économies et que le budget est déficitaire, le travail est bien plus important que lorsque la commune est en période faste. M. Walder remercie donc le service financier, en particulier M. Giovanni Di Stefano, maître d'œuvre et chef du service financier. Il tient aussi à remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs et tous les chefs des autres services qui, au quotidien, assurent ces prestations pour permettre la qualité de vie que l'on connaît à Carouge.

Applaudissements

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Morex remercie M. Walder pour la présentation et, comme lui, souhaite qu'un consensus soit trouvé, quitte à modifier les propositions du Conseil administratif. Cela dit, il a assisté à chacune des doubles commissions Toutes commissions réunies concernant les trois dicastères et a pu constater que les conseillers administratifs étaient très volubiles quand ils s'agit de dire que la population va augmenter et que les charges vont augmenter, mais ils sont bien moins diserts quand il s'agit de dire quelles seront les rentrées fiscales qui accompagneront l'augmentation de la population. Or, comme le Conseil administratif a évoqué les perspectives 2024-2030 auxquelles le budget 2019 est lié, M. Morex invite les commissaires à être un peu plus exigeants quant aux informations qu'ils devraient obtenir sur les rentrées fiscales qui accompagneront l'augmentation de la population.

M. Calame recommande aux commissaires de s'interroger sur la suppression de la fête de la musique à Carouge et sur le nombre de sociétés musicales ou de groupes carougeois qui y ont joué ces dernières années, afin de pouvoir distinguer ce qui fait la particularité de la ville de Carouge par rapport à la ville de Genève sur laquelle il est proposé de se rabattre. Concernant les abonnements jeunes TPG, il serait intéressant que les commissaires puissent savoir combien de jeunes bénéficiaires sont également au bénéfice de subsides à l'assurance maladie. C'est un sujet qui avait déjà été évoqué, mais qui pourrait conduire à un mécanisme

assez efficace pour maintenir en tout cas une partie de ces abonnements. Concernant l'agenda 21 et le programme vis-à-vis des écoles, M. Calame souhaite que les commissaires puissent savoir combien représentent les CHF 12'000.- enlevés au budget par rapport au budget des différentes activités de l'Agenda 21. Il pense également que les commissaires pourraient apprécier d'avoir une rapide comparaison des taux de centimes additionnels des autres communes-villes du canton et voir de quelle manière le taux de la commune de Carouge est aujourd'hui associé à celui de Satigny ou de Veyrier, et bien en dessous de celui de Bellevue. Concernant Tour de plage, il serait intéressant d'avoir un bilan des dernières années, parce que, comme voisin, la vision que l'on peut avoir de cette animation, c'est qu'elle se développe de plus en plus et que des étés comme l'été dernier ont montré combien elle était appréciée par les familles et la population en général. Pour ce qui est enfin du programme Intermezz'o, dans une ville qui se réjouit d'avoir de nombreux lieux de loisirs, M. Calame souhaite qu'un bilan soit présenté sur l'effet de ce programme sur la jeunesse qui vient visiter Carouge et s'y détendre, afin que les commissaires puissent savoir ce qui serait supprimé si la subvention était coupée.

Mme Zuber remercie le Conseil administratif pour la présentation. Elle aurait voulu savoir si les dernières estimations fiscales ont déjà été remises à la commune. Si tel n'est pas le cas, elle souhaite qu'elles soient transmises à la commission quand elles seront arrivées.

Concernant le programme d'embellie dès 2025, M. Baertschi rappelle que les opérations d'équipement qui vont intervenir non seulement dans le PAV mais également au chemin de Pinchat ou au parking des Tours sont en rapport avec des aménagements cantonaux. La Cour des comptes avait évalué à plusieurs centaines de millions la participation au PAV d'une commune telle que Carouge. Afin d'être serein pour la suite, il faudrait tâcher d'y voir le plus clair possible. M. Baertschi sait que ce n'est pas évident, parce que des décisions de nature politique doivent être prises, mais il serait souhaitable d'avoir une vision un peu plus claire sur le développement futur en particulier du PAV. Il mentionne à ce propos la FTI et les décisions prises par le Grand Conseil.

Mme Molinari avait la même question que Mme Zuber sur les estimations fiscales qui sont transmises à la commune en principe à fin octobre. Il s'agit d'éléments intéressants pour le débat, sachant que, plus l'on s'approche de la fin de l'année, plus ces estimations sont valables. Ensuite, Mme Molinari abonde dans le sens de M. Morex et en partie de M. Baertschi. Elle comprend bien qu'il est difficile d'obtenir des données de la part du canton sur les rentrées probables au niveau de la fiscalité des entreprises. Néanmoins, elle pense qu'à court ou moyen terme, en tout cas sur la période qui est considérée pour le rattrapage du déficit budgétaire, la commune pourrait essayer d'obtenir une estimation, même avec une certaine marge d'erreur, par rapport aux nouveaux quartiers qui se développent (en fonction du nombre d'appartements qui pourraient être construits et du type de population qui y emménagerait selon les typologies des appartements).

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 131-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2018

M. Walder relève que cette délibération ainsi que les deux suivantes sont liées au budget. Il propose d'en discuter sereinement en commission des Finances.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 132-218 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU FONDS INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT URBAIN DESTINE AU SUBVENTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES COMMUNALES RENDUES NECESSAIRES POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX LOGEMENTS

M. Walder rappelle que, chaque année, les communes adoptent une délibération pour verser un montant dans le fonds intercommunal de développement urbain. Ce montant est calculé notamment en fonction de leur capacité financière. Elles reçoivent ensuite un subventionnement pour chaque logement créé, ainsi que pour la création d'écoles. Elles reçoivent également un subventionnement – moindre – lorsqu'elles créent des espaces verts. Le but de ce fonds est de faire payer les communes qui ne construisent pas en faveur de celles qui construisent. Certaines années, la commune de Carouge n'est pas bénéficiaire de ce fonds mais, dans les années à venir, elle le sera largement.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Calame souhaite qu'une définition des espaces verts concernés par le fonds soit donnée en commission. La notion d'espaces verts couvre-t-elle aussi les parcs à chiens ? Est-elle limitée aux espaces ouverts au public ?

S'agissant d'une loi, M. Baertschi recommande d'indiquer à la commission si le Conseil municipal a la faculté de refuser cette délibération ou s'il doit voter *pro forma*.

Comme la délibération concerne un montant de plus de CHF 1 million, et même si elle découle d'une obligation légale, M. Voignier souhaite que soient présentées à la commission les recettes que ce fonds pourrait rapporter à la commune, afin de savoir si Carouge serait effectivement gagnante, au vu des projections relatives aux constructions de la commune doit réaliser.

Mme Marti souhaite savoir si le fonds couvre également les bâtiments collectifs, comme par exemple les écoles.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 133-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

M. Walder rappelle que cette délibération traditionnelle concerne des dépenses qui ne sont pas annuelles mais qui, au vu de leurs montants, ne justifient pas une délibération spécifique pour chaque objet. Les conseillers municipaux auront tout loisir de scruter en détail cette « grande délibération » en commission.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 135-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'411'000.— POUR L'ACQUISITION EN COPROPRIÉTÉ D'UNE ARCADE DE 121 M2 ET JARDIN SISE AU 8 RUE DES HORLOGERS À CAROUGE À DESTINATION DE L'EVE DES MENUISIERS AINSI QUE D'UNE SERVITUDE D'USAGE DE 23 PLACES DE PARKINGS DANS LA COPROPRIÉTÉ SUR LA PARCELLE N° 3399 SISE 4, 6, 8 RUE DES HORLOGERS À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Pour rappel, le Conseil municipal a voté, le 22 novembre 2016 déjà, un crédit de construction pour l'aménagement de l'EVE des Menuisiers, EVE que la commune a inauguré il y a quelques semaines. Cet EVE se situe dans deux immeubles, construits en deux étapes par M. Degaudenzi, dont la particularité réside dans le fait qu'un immeuble, qui a été construit en première étape, est un immeuble locatif (les locataires y ont emménagé il y a déjà quelques mois maintenant) et que l'autre, qui est sur le point d'être terminé, est un immeuble en PPE.

Sachant que la crèche devait ouvrir pour la rentrée et qu'elle se situe en grande partie dans l'immeuble locatif, il avait été convenu de louer les locaux. Un bail à loyer a donc été conclu. Cela dit, une petite partie de 121 m2 se situe dans l'immeuble PPE. Maintenant que cet immeuble est sur le point d'être terminé, il est possible à la commune d'acquérir cette partie en PPE. Cela présenterait les avantages suivants :

- un gain pour la commune après déduction des charges et amortissements d'environ CHF 8'240.- par an par rapport à la location annuelle de ce local ;
- la vente de cette surface d'arcade se fait au prix imposé par l'office cantonal du logement et de la planification foncière, prix qui est avantageux par rapport au prix actuel du marché libre ;
- la ville de Carouge devient copropriétaire de l'immeuble en PPE – et a donc son mot à dire aussi dans le cadre de l'aménagement futur du quartier – et bénéficie en conséquence du droit d'acquisition d'une servitude d'usage de 23 places de parking en sous-sol.
- L'acquisition des places de parking, qui ne peut s'effectuer que sous la forme d'une acquisition de servitude d'usage de parkings, serait également utile dans le but de les louer aux riverains en compensation des places supprimées en surface dans le cadre des aménagements urbains dans le Vieux Carouge. Le rendement qui pourrait en être tiré selon les prix du marché et/ou les prix définis par la politique des tarifs des parkings publics carougeois serait bien évidemment intéressant pour la commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de l'autoriser à acquérir cette arcade de 121 m2 ainsi que la servitude d'usage de 23 places de parking.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Mme Zuber indique que le groupe PLR se pose la question d'une discussion immédiate. Comme la crèche est déjà ouverte et que, d'une manière générale, il est plus logique

d'acheter que de louer, le groupe PLR s'interroge sur la nécessité de renvoyer cet objet en commission.

M. Calame pense qu'il faut répondre « oui » à la question de savoir s'il est nécessaire de faire une commission, et ce pour différentes raisons. D'une part, lors de la discussion sur le crédit d'investissement pour la crèche, il avait été expliqué au Conseil municipal qu'il fallait louer les locaux parce que le propriétaire ne voulait pas vendre. Par conséquent, il serait bon de comprendre les raisons de ce changement. D'autre part, la question se pose sur le statut un peu bancal qu'aurait l'institution, avec 121 m² propriété de la commune et quelques 200 ou 300 m² loués. M. Calame soutient donc le renvoi en commission.

Mme Buchs signale que le PDC soutient également le renvoi en commission. Elle croit se souvenir que son préopinant avait demandé en commission pourquoi la commune n'achetait pas ces locaux. Il lui avait été répondu qu'un achat n'était pas possible. Mme Buchs trouve quelque peu bizarre que le Conseil administratif revienne aujourd'hui avec cette proposition. Les conseillers municipaux, y compris elle-même, ont déjà montré une certaine mauvaise humeur lorsque ce genre de choses arrivait par le raisonnement, raison pour laquelle il est nécessaire de renvoyer la délibération en commission.

A la demande du Président, Mme Zuber indique qu'au vu des réponses qui viennent d'être apportées à la question du groupe PLR, celui-ci ne propose pas la discussion immédiate.

Par conséquent, la délibération est renvoyée en commission Constructions et logements et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Mutzenberg souhaite que le Conseil administratif présente en commission la manière dont il voit l'affectation des 23 places de parking pour lesquelles une servitude sera créée. Ces places viendront-elles compenser des places de parc déjà supprimées dans le Vieux Carouge ? Ou compenseront-elles des places qui vont être supprimées par d'autres projets ?

M. Calame pense qu'il serait bon que les commissaires puissent comprendre de quelle manière se gèrera, pour la commune, une location d'un côté et une propriété de l'autre, puisqu'il s'agit d'un contrat de location et d'un contrat de vente.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 136-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 428'400.— TTC DESTINE A LA PERENNISATION DE LA MESURE A L'ESSAI A LA PLACE D'ARMES DANS LE SECTEUR NORD DE CAROUGE

M. Walder introduit le sujet. Cette délibération avait déjà été annoncée au Conseil municipal suite à une question orale. A la place d'Armes, les feux de circulation avaient été temporairement enlevés pour faire place à une mise en carrefour à l'essai sans feux de circulation. Celle-ci a nécessité la pose de protections (les grands blocs rouges et blancs qui « ornent » la rue) afin de protéger les usagers les plus faibles, c'est-à-dire les piétons, en obligeant les voitures et les motos à ralentir puisque l'espace est contraint. L'essai ayant été concluant, la commune a rencontré à plusieurs reprises le canton pour envisager la suite. Le présent crédit d'investissement permet de réaliser les avancées de trottoir nécessaires à la pérennisation de ce carrefour sans feux de circulation. Au lieu d'avancées de trottoir, il serait possible de dépenser moins en installant des potelets, ce qui donnerait toutefois un effet relativement laid. Par ailleurs, la mise en place des mesures temporaires a permis la création de quatre places voiture et de sept places deux-roues, en compensation d'autres places supprimées ailleurs. Le Conseil administratif souhaite pérenniser ces places de parking. Il faut aussi savoir que les travaux de canalisations souterraines, qui devront avoir lieu ces

prochaines années dans ce secteur, seront intégrés au projet de requalification de l'avenue de la Praille. Il s'agit d'un projet d'agglomération qui est inclus dans le projet PAV, qui bénéficiera d'un cofinancement fédéral et qui sera soumis au Conseil municipal probablement dans les mois à venir puisque les études sont en cours avec le canton. M. Walder souligne que le Conseil administratif voulait ainsi éviter d'aggraver la situation de ce secteur qui vient de subir d'énormes travaux tant sur la rue de Lancy que sur la rue Caroline.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Urbanisme.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti insiste sur un point sur lequel le service de l'urbanisme a vraisemblablement travaillé, à savoir la prise en considération du virage que doit faire le bus et de la priorité de droite qui doit lui être accordée.

Selon M. Calame, il serait intéressant de voir dans quelle mesure ce nouvel aménagement pourrait intégrer l'usage que les enfants font de la fontaine, en améliorant les dispositifs autour de celle-ci.

M. Fraomene suggère de prendre contact avec les commerçants qui se trouvent à proximité, afin de connaître la situation actuelle pour les livraisons et savoir si les grands camions ont assez de place pour passer. Il conviendrait aussi d'approcher le Denner. En effet, la zone est sinistrée tous les jours entre 8h00 et 9h00.

M. Voignier relève que, d'après le rapport qui a été transmis, la DGT n'a pas connaissance de plaintes relatives à des accidents. S'il n'y a certes pas eu d'accidents graves, un certain nombre de petits incidents se sont malgré tout produits. M. Voignier souhaite qu'un représentant de la DGT soit invité en commission pour présenter ce rapport. Il serait également intéressant d'inviter un représentant des TPG, parce que le bus bloque régulièrement la circulation dans ce secteur et que le système ne fonctionne pas aussi bien qu'on a l'air de le dire. Les représentants de la DGT et des TPG pourront répondre aux questions des commissaires sur des transformations de ce type alors qu'il s'agit d'un axe assez important et fortement emprunté – également par les cyclistes qui passent du reste à toute allure sans respecter la priorité de droite, ce qui pourrait causer des incidents très graves.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 139-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.- EN FAVEUR DE CARITAS SUISSE

Mme Hiltbold introduit le sujet. Par cette délibération et la suivante, le Conseil administratif sollicite de la part du Conseil municipal des crédits pour l'aide d'urgence. Ici, il s'agit d'un montant de CHF 20'000.- pour que Caritas vienne en aide aux personnes touchées par le séisme et le raz-de-marée qui a frappé la côte ouest des Célèbes en Indonésie. Pour rappel, lors de sa dernière séance, le Conseil municipal avait accepté d'octroyer CHF 20'000.- à la Croix-Rouge pour les inondations en Inde. Mme Hiltbold avait annoncé que le Conseil administratif soumettrait au Conseil municipal une demande d'aide en faveur des personnes touchées par le typhon aux Philippines. Cela fait l'objet du point suivant. Par ailleurs, Mme Hiltbold rappelle qu'une enveloppe de CHF 60'000.-, qui correspond à trois délibérations de CHF 20'000.- chacune, est disponible chaque année pour des crédits en faveur de différentes

organisations afin de venir en aide à des personnes en cas de catastrophe naturelle, en principe.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 140-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.- EN FAVEUR DE MEDAIR

Mme Hiltpold précise que le montant de CHF 20'000.- sera versé à Medair pour venir en aide aux personnes touchées par le typhon Mangkhut sur la côte Est de Luçon aux Philippines.

La prise en considération est acceptée avec par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

13. MOTIONS

Il n'y en a pas.

14. POSTULATS

Il n'y en a pas.

15. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

16. PETITIONS

16.1. Pétition 012-2018 R : Pour des balcons rapportés à l'AUREA (ancienne « Cité Familia »)

Cet objet a été traité lors de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2018 et renvoyé en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 18 octobre 2018 et le rapport a été établi par M. Gubler.

Le Président demande si M. Gubler a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Gubler répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la pétition par 8 oui, 0 non et 0 abstention, avec « Renvoi au CA avec demande d'écrire à la Fondation Emma Kammacher (copie au Grand Conseil et au Conseil d'Etat), pour exprimer le soutien de la Ville de Carouge aux pétitionnaires ».

Le Président ouvre la discussion.

M. Prod'hom rappelle que, lorsque la pétition a été renvoyée en commission des Pétitions, une demande avait été formulée pour que la fondation Emma Kammacher soit auditionnée, puisque celle-ci est concernée par cette pétition. A la lecture du procès-verbal, il a été surpris d'apprendre que la fondation n'avait pas été auditionnée. Il pense que cela est maladroit. S'il est bon d'avoir entendu les pétitionnaires, il aurait toutefois fallu entendre aussi la fondation.

M. Etienne relève qu'un historique a été fait en commission, conformément à ce qu'il avait demandé lors du tour de pré-consultation. Il souhaite préciser que le projet avait été présenté à la commission de l'Urbanisme du 28 juin 2011, à l'occasion d'un préavis sur un étage supplémentaire. Les conseillers municipaux pourront retrouver le procès-verbal dans leurs archives. Lors du concours, les lauréats avaient présenté un projet avec 290 logements, donc certains avaient des loggias. En 2009, lors de la demande d'autorisation, le projet présenté à la commune ne comprenait plus de loggias mais de grandes baies vitrées. Lors de la présentation le 28 juin 2011 par les architectes, les commissaires avaient pu voir une maquette et des photos d'ambiance. Les architectes avaient expliqué les ambiances à l'intérieur des logements et dit qu'il s'agissait de « pièces de séjour avec une loggia revisitée pourvue d'une baie vitrée de sol à plafond de 3 mètres de large coulissante avec une barrière de balcon où l'on peut s'appuyer à la fenêtre ». En architecture, tout est question de vocabulaire. Il y a une différence entre balcon et loggia : un balcon est un élément qui sort de la façade, tandis qu'une loggia est une pièce à l'étage ouverte sur l'extérieur. Plusieurs conseillers municipaux habitent dans les Tours, comme M. Etienne, qui habite la 6^{ème} Tour et dont le balcon est plutôt une loggia : plus d'un mètre a été pris à l'intérieur de son salon pour bénéficier d'un espace extérieur, auquel s'ajoute une petite extension. M. Etienne a donc une loggia de 1,80 mètre de large où il peut mettre une table, manger en famille, profiter du soleil, mettre une chaise longue pour faire la sieste s'il en a envie. Il trouve légitime la demande des pétitionnaires. Le parti socialiste est favorable au renvoi de la pétition au Conseil administratif.

M. Calame indique que les Verts sont aussi favorables au renvoi au Conseil administratif avec la demande d'écrire aux différentes entités mentionnées pour soutenir la pétition. Lors de la commission des Pétitions, les commissaires ont pu entendre les pétitionnaires et voir à quel point la prise en considération de leur pétition était importante pour eux également comme une reconnaissance de la prise en considération de leur personne. Or, lorsque la pétition a été déposée au Conseil municipal, d'aucuns ont eu l'idée de la renvoyer directement au Conseil administratif. Que le Conseil municipal prenne ainsi en considération des pétitionnaires est une bonne chose et devrait être fait systématiquement.

M. Baertschi remarque en préambule que parler de qualité du logement est une affaire personnelle – les commissaires ont entendu différents sons de cloche durant la séance. Cependant, la commission a été l'occasion de dire que tous les immeubles construits par les fondations carougeoises présentaient une qualité de logement nettement supérieure à celle des immeubles construits par les fondations de droit public cantonales. Cela s'explique en partie par le fait que des accords avaient été conclus entre les différents partenaires sociaux au niveau politique, mais que le Conseil d'Etat a ensuite demandé une baisse des coûts de

20%. Celle-ci est donc à l'origine de la baisse de la qualité objective de l'habitat de ces immeubles. Ce n'est pas le lieu ici de refaire le procès des partis politiques, mais M. Baertschi tenait à souligner ce soir que la ville de Carouge a su faire des objets d'une meilleure qualité que les fondations de droit public cantonales.

Avant le vote, M. Prod'hom signale qu'il se refuse.

M. Morex rejoint les propos de M. Baertschi. Il est aussi favorable au renvoi de la pétition au Conseil administratif. Cependant, il tient à rappeler que les immeubles situés de l'autre côté de la route n'ont pas non plus de balcons.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi au Conseil administratif avec demande d'écrire à la Fondation Emma Kammacher (copie au Grand Conseil et au Conseil d'Etat), pour exprimer le soutien de la Ville de Carouge aux pétitionnaires.

Le renvoi au Conseil administratif ainsi formulé est accepté par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

17. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Il n'y en a pas.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Question orales

M. Etienne : Panneaux d'affichage pour votation (bis) : provisoires ou permanents ?

M. Etienne avait posé cette même question avant l'été, lors d'un Conseil municipal. M. Walder lui avait répondu que, si les panneaux n'avaient pas été enlevés, c'était certainement parce qu'une votation était prévue. L'été a passé, octobre touche à sa fin, l'hiver commence, des votations auront peut-être lieu prochainement, mais ces panneaux sont restés sur place depuis des mois, au bout de la place du Marché, en face de l'entrée de la mairie, vers la poste, au boulevard des Promenades et à d'autres endroits encore. A une époque, des cadres métalliques pour poser les banderoles avaient même fait leur apparition à Carouge. S'il existe certainement un besoin d'informer la population au moyen de panneaux d'affichage, il existe également un devoir de veiller à l'évolution du paysage urbain. M. Etienne rappelle que la commune a adopté de nombreux plans directeurs, comme le plan lumières. Un mandat a été donné pour étudier la manière dont se fera l'affichage public sur le domaine public. Le Conseil municipal ne connaît pas encore le résultat de cette étude, raison pour laquelle M. Etienne demande si ces panneaux de votation sont permanents et ce que le Conseil administratif entend faire par rapport au statut de ces panneaux qui, normalement, devraient être provisoires.

M. Walder apportera une réponse ultérieurement, après s'être renseigné cette fois-ci.

Mme Zuber : Run to Run

Si cette question semble tardive, c'est parce que Mme Zuber avait renoncé à la poser lors du précédent Conseil municipal, au vu de l'heure avancée. En septembre a eu lieu le Run to Run, manifestation populaire appréciée mais qui a entraîné une situation catastrophique au niveau de la circulation. Mme Zuber s'étonne qu'aucune information n'ait été affichée par exemple près du pont de Carouge, pour indiquer qu'une fois passé le pont, il était impossible de continuer. Elle souhaite savoir si la commune pourra s'assurer qu'en cas de manifestation d'une telle ampleur, avec de tels impacts sur la circulation, des informations soient données pour éviter des bouchons inutiles.

Mme Lammar abonde dans le sens de Mme Zuber. La problématique de la circulation, qui est un réel problème, sera abordée dans le cadre du débriefing avec Run to Run. Les organisateurs ont mis des *flyers* chez les voisins, mais une information plus générale, par exemple par le biais de panneaux, aurait effectivement été nécessaire.

Mme Zuber : Lampadaires solaires

Mme Zuber signale que le groupe PLR a eu le plaisir d'apprendre dans *La Tribune de Genève* que la ville de Carouge avait décidé de mettre en œuvre un postulat du PLR datant d'octobre 2016 qui demandait d'étudier l'installation de lampadaires solaires. Le groupe PLR a donc appris dans *La Tribune* que le Conseil administratif avait eu l'idée de mettre des lampadaires solaires parce que, d'après les arguments avancés, cela paraissait écologique, etc. Il aurait trouvé sympathique que le Conseil municipal soit informé de la mise en œuvre du postulat. Il aurait aussi été sympathique d'informer les lecteurs de *La Tribune* que l'idée ne venait pas du Conseil administratif mais bien du Conseil municipal – Mme Zuber est sûre que les trois conseillers administratifs ont de quoi trouver des idées eux-mêmes s'ils veulent faire leur publicité.

M. Walder souligne qu'il avait annoncé au Conseil municipal, dans une de ses communications, que trois lampadaires allaient être testés suite à ce postulat qu'il avait qualifié d'excellent et de précurseur. Ensuite, malheureusement – parce que M. Walder aimerait bien pouvoir maîtriser ce qui est écrit dans *La Tribune* –, les articles ne sont pas écrits par les conseillers administratifs, à qui l'on fait éventuellement parfois relire leurs citations. Les conseillers administratifs ne maîtrisent donc pas à qui *La Tribune* attribue les mérites d'un projet.

M. Mutzenberg : Boulevard des Promenades

Cette question est également tardive puisque M. Mutzenberg avait prévu de la poser lors du dernier Conseil municipal. Elle porte sur deux volets. Tout d'abord, les espaces verts au mail des Promenades sont dans un état déplorable, probablement en raison des manifestations qui s'y sont déroulées ces derniers mois, mais aussi à cause de la sécheresse. Est-il prévu de rendre ces espaces un peu plus verts et plus agréables pour l'année prochaine ? Ensuite, comme on a pu le lire dans *La Tribune* et l'entendre auprès des habitants, les bassins du mail des Promenades ont dû être vidés au mois de juillet, pour des questions techniques dont M. Mutzenberg n'a pas tout à fait saisi l'ampleur. Le problème a-t-il été résolu ? Dans le cas contraire, sera-t-il résolu pour l'année prochaine, afin d'éviter que ces bassins ne soient vides au milieu du mois de juillet ?

M. Walder relève que le mail des Promenades a effectivement beaucoup été mis à contribution pour les manifestations. Mais la grande sécheresse qui – il faut l'espérer – s'est terminée ce week-end a mis dans un état presque critique de nombreux espaces verts et squares, où l'herbe était devenue en grande partie jaune, voire avait disparu. Il serait contreproductif et écologiquement insensé de remettre aujourd'hui des arrosages dans tous les espaces verts – il en existe dans de petits espaces, comme au rondeau de Carouge. Avec

le réchauffement climatique, il faudra s'habituer à des périodes de sécheresse plus longues et donc à voir l'herbe disparaître pendant plusieurs mois, mais aussi à des inondations plus importantes. Replanter de l'herbe dans ces espaces nécessiterait de les barrer le temps que poussent les graines, ce qui aurait des conséquences pour les utilisateurs. En principe, l'herbe repoussera d'elle-même, mais la commune veillera à que les espaces verts redeviennent verts, s'il le faut en fermant provisoirement certains espaces.

Quant aux bassins, M. Walder explique que les deux pompes sont tombées en panne et doivent être remplacées. La « grande délibération » prévoit du reste un montant pour leur remplacement. Dès lors, si le Conseil municipal vote cette délibération, elles pourront être remplacées l'année prochaine. Quant au bassin central, il n'a pas de pompe mais est alimenté par les deux autres bassins. Les tuyaux sont aujourd'hui attaqués par les racines des arbres et il n'est pas sûr, à ce stade, que le troisième bassin pourra être utilisé tel qu'il l'était jusqu'à présent. Il faut savoir par ailleurs que toutes les canalisations doivent être refaites des deux côtés du boulevard des Promenades, ainsi que le revêtement de la route. Ces gros travaux seront coordonnés avec le projet du parking Sardaigne-Vibert puisqu'il n'y aurait pas de sens à lancer d'ici-là d'importants travaux dans ce secteur.

M. Gubler : Ordinateurs bibliothèque

M. Gubler rappelle qu'à la bibliothèque du boulevard des Promenades, dix ordinateurs se trouvent dans un espace réservé aux usagers. Ces dix ordinateurs sont en panne depuis le milieu de l'été. Au début, quand les usagers demandaient au personnel ce qu'il en est, celui-ci répondait que ce serait réglé dans dix jours. Aujourd'hui, il répond par un haussement d'épaule. Comment le Conseil administratif entend-il faire évoluer cette situation ? Et comment entend-il informer les usagers ?

Mme Lammar explique qu'en raison d'un *bug* très important, l'ensemble du système informatique de la bibliothèque – et non pas uniquement les ordinateurs accessibles au public – a lâché en août. La réparation s'effectue en deux phases. La première phase, qui était bien sûr la plus urgente, visait à assurer le fonctionnement de la bibliothèque (ordinateurs des collaboratrices et collaborateurs, système d'exploitation de la bibliothèque). Elle arrive bientôt à son terme. Dans la deuxième phase, il s'agit de s'atteler à la problématique des ordinateurs à disposition du public. Ce travail va commencer incessamment sous peu. Le service informatique, logistique et protection de la population travaille activement à la solution du problème, en collaboration avec la société en charge du logiciel, mais cela prend bien sûr un peu de temps. Mme Lammar tient à relever le travail accompli par les collaboratrices et collaborateurs de la bibliothèque pour assurer les prestations au public alors que tout le système informatique avait lâché. Le public a pu malgré tout continuer à emprunter des documents, des livres ou des supports multimédias.

M. Gubler réitère sa deuxième question : Comment le Conseil administratif entend-il informer les usagers ? Actuellement, une petite étiquette indique simplement : « En panne ».

Mme Lammar relève qu'il est difficile d'obtenir des délais très précis en cas de problèmes informatiques d'une telle ampleur. Il ne servirait à rien d'indiquer que le problème sera résolu dans deux semaines, par exemple, si l'on n'est pas certain qu'il le sera. Il est difficile de s'engager sur un délai qui risquerait de ne pas être tenu.

Mme Marti : Rapport TSHM 2017

Il s'agit aussi d'une question que Mme Marti voulait poser lors de la dernière séance. Le rapport mentionne un hébergement provisoire en phase expérimentale. Où en est ce projet aujourd'hui ? Par ailleurs, un poste de travailleur social hors murs a été augmenté de 25% à 80% dans le quartier des Aureas. Il est payé par la FEK. Mme Marti souhaiterait, à l'occasion

d'une commission des affaires sociales, avoir un point de situation sur l'augmentation de ce poste et la plus-value apportée à la commune.

Concernant l'hébergement provisoire, Mme Hiltpold explique que le projet de la FAS'e a commencé avec une régie, laquelle lui a mis à disposition des appartements à titre précaire dans un immeuble qui allait être en travaux. La FAS'e prend le bail à son nom et met ensuite les logements à disposition des jeunes qui sont suivis par les travailleurs sociaux hors murs. Cela s'est fait une fois, deux fois, et le projet commence à s'étendre. La caisse de pensions de la Ville de Carouge vient de signer un bail avec la Fas'e pour une période de six mois en attendant de rénover un de ses immeubles. Pour ce qui est de la deuxième question de Mme Marti, Mme Hiltpold rappelle qu'une commission a été consacrée au quartier des Aureas. M. Cassara, travailleur social hors murs, était venu expliquer l'intervention des travailleurs sociaux. Sauf erreur, un représentant de la Fondation Emma Kammacher avait aussi été invité. Pour rappel, c'est la Fondation immobilière de la ville de Carouge qui a été la première à prendre en charge une partie de salaire de travailleur social hors murs. La FEK a voulu faire la même chose et le projet a donné de si bons résultats qu'elle a souhaité augmenter le temps de travail social hors murs dans ce quartier. A noter encore que des séances régulières réunissent la commune, les travailleurs sociaux hors murs et les autres partenaires impliqués dans ce quartier.

Mme Marti avait bien compris que le temps de travail avait été augmenté. Elle se réjouit que le projet fonctionne bien, mais elle souhaitait savoir ce que l'augmentation du poste de TSHM avait amené de plus à la commune, par rapport à un taux de 25%. Elle suggère d'avoir une discussion à ce propos dans le cadre d'une commission des affaires sociales en annexe d'un autre sujet.

Puisque c'est la FEK qui prend en charge le salaire, et non pas la commune, Mme Hiltpold demandera à cette fondation ce que cela lui apporte.

Mme Marti : Pollution lumineuse immeuble route de Saint-Julien

La question de Mme Marti porte sur le nouvel immeuble à la route de Saint-Julien dans lequel la police municipale va s'installer. Certains auront peut-être remarqué qu'une très grande barre lumineuse a été installée, qui se voit de très loin et qui fait penser à un centre commercial en période de Noël. Des habitants s'en plaignent et vont en faire part lors d'une réunion des copropriétaires. Mme Marti ajoute que des IEPA se trouvent en dessous de cette barre lumineuse. Elle souhaite savoir quelle est la marge de manœuvre de la commune pour intervenir contre cette pollution lumineuse dont on sait tous les effets néfastes et qui peut aussi être extrêmement pénible pour les voisins d'en face.

M. Walder a été interpellé à ce sujet par une habitante tout récemment. La commune a pris contact avec le canton, lequel délivre les autorisations de construire. Il faut savoir que les éléments liés à l'éclairage ne sont pas communiqués à la commune au moment du préavis communal, raison pour laquelle la ville de Carouge n'a pas matière à se prononcer sur ces points. La commune a donc demandé au canton comment de tels éclairages ont pu être autorisés ou s'ils sont le fait du seul propriétaire. Elle a également écrit au propriétaire pour lui demander de réduire l'intensité lumineuse, voire d'arrêter certains éclairages qui ne sont en effet pas adéquats.

Mme Marti ajoute que la commune est propriétaire des locaux du poste de police municipale et pourrait donc éventuellement intervenir lors d'une réunion des copropriétaires.

M. Walder confirme que la commune peut intervenir dans ce cadre, de même d'ailleurs que la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées. Mais peut-être s'agit-il simplement d'un mauvais réglage auquel il sera remédié rapidement. Pour l'instant, la

commune a interpellé le propriétaire pour voir si ce dernier est prêt à prendre des mesures. Si d'aventure ce n'était pas le cas, elle aurait effectivement tout lieu d'agir en tant que copropriétaire. Cela dit, les copropriétaires n'ont pas forcément voix au chapitre puisque la luminosité excessive se trouve au niveau des lofts qui ont été vendus à des privés.

M. Calame : Plus de sécurité pour les piétons à l'arrêt du tram « Place d'Armes »

M. Calame a été interpellé par la population concernant l'arrêt TPG du tram direction Genève, arrêt « Place d'Armes » mal nommé puisqu'il se trouve à la rue du Pont-Neuf. Cet arrêt est situé sur un îlot étroit, avec un petit abri où les personnes peuvent se protéger des intempéries. Les usagers des TPG qui attendent le tram en direction de Genève sont très nombreux à se réfugier à l'ombre ou à trouver de la distraction dans les vitrines des immeubles qui sont vis-à-vis. Ils franchissent donc gaillardement la petite rue qui mène à la rue Saint-Joseph et se trouvent souvent mis en danger par la circulation tous types confondus. A cet endroit, les voitures viennent pour s'engager dans la rue Saint-Joseph, qui est pour l'instant toujours ouverte à la circulation et qui est en zone 30. Néanmoins, il existe un passage pour piétons, sur le côté de l'arrêt TPG. La question que M. Calame relaie après son interpellation par la population est de savoir s'il serait possible de marquer un peu plus cette entrée en zone 30, mais de manière légère, par exemple en surélevant le trottoir, de façon à diminuer le risque d'accident pour les usagers des TPG.

M. Walder rappelle que cet espace fait l'objet de l'excellente motion sur l'extension de la piétonisation de la rue Saint-Joseph. La piétonisation de l'arrière de l'arrêt du tram semble être une solution toute tracée. La commune va néanmoins examiner les possibilités de réaliser un aménagement léger dans l'intervalle. Il faut toutefois savoir que les services sont fortement sollicités, comme indiqué lors de la présentation du budget. La commune doit choisir les projets sur lesquels travailler – il existe des enjeux gigantesques dans de nombreux secteurs de Carouge. M. Walder signale par ailleurs que la commune travaille avec les TPG au rehaussement des arrêts des trams pour qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite – à Genève, on a fait le choix de rehausser les arrêts, contrairement à d'autres villes qui ont choisi d'adapter les trams à la hauteur des trottoirs. Cela sera particulièrement difficile dans le Vieux Carouge. M. Walder répète que la commune étudiera un aménagement léger, mais qu'elle n'a pas les ressources internes pour travailler sur un projet majeur qui nécessiterait de déplacer des trottoirs ou de réaménager ce secteur, si ce n'est dans le cadre de la motion sur l'extension de la zone piétonne.

Lors de son interpellation par la population, M. Calame a eu l'occasion de faire l'article de cette excellente motion qui propose certains aménagements à la rue Saint-Joseph. Toutefois, il serait judicieux d'examiner la possibilité de réaliser un aménagement léger et souple et qui précéderait la piétonisation de la rue Saint-Joseph.

M. Walder ne voit pas d'emblée quel pourrait être un aménagement léger et souple qui ne changerait pas les flux de circulation ni le nombre de parkings. Sachant que toute suppression de place de parking nécessite une autorisation cantonale, le projet prendrait du temps à être réalisé. De plus, comme l'inscription d'un passage piétons en zone 30 est formellement interdite, il faudrait obtenir une exception, laquelle est délivrée à l'issue d'une lourde procédure. Enfin, il est toujours extrêmement compliqué de mettre en place des aménagements à proximité immédiate du Vieux Carouge puisqu'il faut veiller aux matériaux, à la couleur, etc. M. Walder confirme que la commune verra ce qu'il est possible de faire, mais il ne peut rien promettre puisqu'il lui semble que cette question nécessitera un projet plus conséquent qui règlera le flux de circulation. Or, cette étude fait partie de la motion. Quand des voitures, des camions, des motos passent dans une rue étroite comme celles du Vieux Carouge, il y a des risques pour les piétons et les vélos. Il faudra donc faire des choix et M. Walder invite le Conseil municipal à les faire, le moment venu, en prenant en compte la

difficulté de sécuriser totalement les piétons et les enfants qui jouent ou qui courent pour attraper un tram tant que des camions et des voitures passent à cet endroit.

M. Calame remarque qu'un passage pour piétons est marqué, quand bien même il est en zone 30. Il s'agirait d'avoir simplement un coussin berlinois ou un gendarme couché, par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h01.